

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

NEOPREDISAN 135-1

Date d'impression: 12.06.2017

Code du produit: 5097-GHS

Page 1 de 12

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

NEOPREDISAN 135-1

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Produit biocide PT 3 - Produits biocides destinés à l'hygiène vétérinaire, Concentré liquide, Produit de désinfection des surfaces (Eausoluble)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	MENNO CHEMIE-VERTRIEB GMBH	
Rue:	Langer Kamp 104	
Lieu:	D-22850 Norderstedt	
Téléphone:	+49(0)40/5290667-0	Téléfax: +49(0)40/5290667-66
e-mail:	info@menno.de	
Interlocuteur:	Jan Nevermann	
e-mail:	info@menno.de	
Internet:	www.menno.de	
Service responsable:	Menno Chemie-Vertrieb GmbH	

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

Giftinformationszentrum Nord Universität Göttingen, giznord@giz-nord.de
Tel.: +49(0)551/ 1 92 40

Information supplémentaire

Les indications relatives aux caractéristiques physiques et chimiques ne sont pas appropriées à l'élaboration d'une spécification.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:
Liquide inflammable: Flam. Liq. 3
Toxicité aiguë: Acute Tox. 4
Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2
Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: STOT SE 3
Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Acute 1
Mentions de danger:
Liquide et vapeurs inflammables.
Nocif en cas d'ingestion.
Provoque une irritation cutanée.
Provoque des lésions oculaires graves.
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Très toxique pour les organismes aquatiques.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

chlorocrésol
propane-1-ol; n-propanol
paraffin oils, sulfochlorinated, saponified
Acide salicylique

Mention Danger

d'avertissement:

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

NEOPREDISAN 135-1

Date d'impression: 12.06.2017

Code du produit: 5097-GHS

Page 2 de 12

Pictogrammes:**Mentions de danger**

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.

Conseils de prudence

P261	Éviter de respirer Vapeur/aérosol.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P405	Garder sous clef.

2.3. Autres dangers

Aucun à notre connaissance.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges**

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

NEOPREDISAN 135-1

Date d'impression: 12.06.2017

Code du produit: 5097-GHS

Page 3 de 12

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
59-50-7	chlorocrésol			25 - < 30 %
	200-431-6	604-014-00-3		
	Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1, Aquatic Acute 1; H312 H302 H318 H317 H400			
71-23-8	propane-1-ol; n-propanol			15 - < 20 %
	200-746-9	603-003-00-0		
	Flam. Liq. 2, Eye Dam. 1, STOT SE 3; H225 H318 H336			
67-63-0	propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol			10 - < 15 %
	200-661-7	603-117-00-0		
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336			
68188-18-1	paraffin oils, sulfochlorinated, saponified			5 - < 10 %
	269-144-1			
	Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Aquatic Chronic 3; H302 H315 H319 H412			
69-72-7	Acide salicylique			5 - < 10 %
	200-712-3			
	Acute Tox. 4, Eye Dam. 1; H302 H318			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

P362 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Après inhalation

EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'inhalation d'aérosol/de brouillard, consulter un médecin si nécessaire. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Après contact avec la peau

Laver abondamment à l'eau. Laver à fond avec: Polyéthylène glycol 400. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec beaucoup d'eau. Laver avec du polyéthylène glycol et puis avec beaucoup d'eau. Appeler un médecin si l'irritation persiste.

Après contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement un médecin. Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau. Consulter un médecin si nécessaire. P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Après ingestion

Rincer la bouche. Faire boire immédiatement beaucoup d'eau (si possible une suspension de charbon actif). En cas d'ingestion, il faut procéder à un lavage gastrique sous surveillance médicale qualifiée. Si une personne vomit et est couchée sur le dos, la tourner sur le côté. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir chapitre 2.1

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

NEOPREDISAN 135-1

Date d'impression: 12.06.2017

Code du produit: 5097-GHS

Page 4 de 12

Traiter de façon symptomatique. En cas d'ingestion, irriguer l'estomac en utilisant en plus du charbon actif.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Eau, Dioxyde de carbone (CO₂), Mousse, Poudre sèche. Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction inappropriés

Ne PAS utiliser un jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Inflammable. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. La combustion produit des fumées irritantes.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter une combinaison de protection complète et un appareil de protection respiratoire autonome. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Refroidir les récipients et les alentours par pulvérisation d'eau. Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Empêche les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Enlever toute source d'ignition. Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuelle. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas décharger dans l'environnement. Propriétés explosives. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination". Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau. Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

voir chapitre 7. Manipulation et stockage
Équipement de protection individuel, voir section 8.
voir chapitre 13. Considérations relatives à l'élimination

Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination. Enlever toute source d'ignition. Attention au retour de flamme.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée. Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz. P240 - Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques).

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

NEOPREDISAN 135-1

Date d'impression: 12.06.2017

Code du produit: 5097-GHS

Page 5 de 12

Ne pas fumer.

Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. P210 - Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

Le produit ne doit être utilisé que dans des locaux dépourvus de toutes flammes nues ou autres sources d'ignition. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques).

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver hermétiquement fermé. Conserver sous clé ou dans une zone accessible uniquement aux personnes qualifiées ou autorisées. Veiller à une ventilation adéquate. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Sol lisse sans joints.

Indications concernant le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec des produits oxydants et auto-inflammables. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver à des températures comprises entre 0 °C et 30 °C.
Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir chapitre 1

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
67-63-0	Alcool isopropylique	400	980		VLE (15 min)	
71-23-8	Alcool n-propylique	200	500		VME (8 h)	

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée. Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz.

Mesures d'hygiène

Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Protection préventive de la peau. Se laver les mains et le visage avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Pratiques générales d'hygiène industrielle. Se laver les mains après manipulation.

P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité à protection intégrale.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

NEOPREDISAN 135-1

Date d'impression: 12.06.2017

Code du produit: 5097-GHS

Page 6 de 12

Protection des mains

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive. Gants imperméables
 Matière appropriée: CR (Polychloropren), NBR (Caoutchouc nitrile)
 Matière non-appropriée: Caoutchouc Naturel, PVC

Protection de la peau

Vêtements de protection à manches longues.

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié. N'est pas nécessaire, sauf en cas de formation d'aérosols.
 Type de Filtre recommandé: Filtre ABEK-P2

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas décharger dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	liquide
Couleur:	incolore - jaune
Odeur:	de phénol

Testé selon la méthode

pH-Valeur (à 20 °C):	3 %: env. 2,3
----------------------	---------------

Modification d'état

Point de fusion:	non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	non déterminé
Point d'éclair:	34 °C DIN 51755

Inflammabilité

solide:	non applicable
gaz:	non applicable
Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé

Température d'auto-inflammabilité

solide:	non applicable
gaz:	non applicable
Température de décomposition:	non déterminé

Propriétés comburantes

Dans un test selon la directive 67/548/CEE (méthode A17, propriétés comburantes) le produit s'est avéré ne pas être comburant.

Pression de vapeur: (à 20 °C)	21 hPa calcul.
Densité (à 20 °C):	1 g/cm ³
Hydrosolubilité: (à 20 °C)	complètement miscible

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage:	non déterminé
Densité de vapeur:	non déterminé

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

NEOPREDISAN 135-1

Date d'impression: 12.06.2017

Code du produit: 5097-GHS

Page 7 de 12

Taux d'évaporation: non déterminé

9.2. Autres informations

Teneur en solide: non déterminé

Non demandé

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Inflammable Stable dans des conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun à notre connaissance.

10.4. Conditions à éviterConserver à l'écart de la chaleur et des flammes. Propriétés explosives. Chaleur, flammes et étincelles.
En plein soleil pendant une période de temps prolongée. , Protéger du gel.**10.5. Matières incompatibles**

Incompatible avec les bases fortes et les oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

Information supplémentaire

Peut dégager des gaz dangereux lors du chauffage.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Nocif en cas d'ingestion.

DL50/orale/rat = > 500 mg/kg (OECD 423, US EPA OPPTS Guideline Nr. 870.1100)

DL50/cutanée/lapin = > 2.000 mg/kg (OECD 402, US EPA OPPTS Guideline Nr. 870.1200)

ETAmél calculé

ATE (par voie orale) 1504,8 mg/kg

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

NEOPREDISAN 135-1

Date d'impression: 12.06.2017

Code du produit: 5097-GHS

Page 8 de 12

N° CAS	Substance			
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source
59-50-7	chlorocrésol			
	par voie orale	ATE 500 mg/kg		
	dermique	ATE 1100 mg/kg		
71-23-8	propane-1-ol; n-propanol			
	par voie orale	DL50 8000 mg/kg	rat	OECD 401
	dermique	DL50 4032 mg/kg	lapin	OECD 402
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50 >33,8 mg/l	rat	OECD 403
67-63-0	propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol			
	par voie orale	DL50 >2000 mg/kg	rat	
	dermique	DL50 >2000 mg/kg	lapin	
	par inhalation vapeur	CL50 >20 mg/l	rat	
68188-18-1	paraffin oils, sulfochlorinated, saponified			
	par voie orale	DL50 1271 mg/kg	rat	OECD 401
	dermique	DL50 >5000 mg/kg	rat	OECD 402
69-72-7	Acide salicylique			
	par voie orale	DL50 891 mg/kg	rat	
	dermique	DL50 >2000 mg/kg	rat	

Irritation et corrosivité

Provoque des lésions oculaires graves.

Provoque une irritation cutanée.

Irritation/corrosion aiguë de la peau : effets corrosifs (OECD 404, US EPA OPPTS Guideline Nr. 870.2500)

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire. (EC B.6/OECD 406 (Magnusson-Kligman))

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges. (propane-1-ol; n-propanol), (propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Information supplémentaire référentes à des preuves

Le produit est classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. D'autres propriétés dangereuses ne peuvent pas être exclues.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Très toxique pour les organismes aquatiques. donnée non disponible

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

NEOPREDISAN 135-1

Date d'impression: 12.06.2017

Code du produit: 5097-GHS

Page 9 de 12

N° CAS	Substance				
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source
68188-18-1	paraffin oils, sulfochlorinated, saponified				
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 4,16 mg/l	96 h	Danio rerio	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 4,72 mg/l	48 h	Daphnia magna	
	Toxicité pour les poissons	NOEC 1 mg/l	22 d	Daphnia magna	
69-72-7	Acide salicylique				
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 1380 mg/l	96 h	Poisson	

12.2. Persistance et dégradabilité

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même. L'agent tensioactif contenu est biodégradable à plus de 90%.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
68188-18-1	paraffin oils, sulfochlorinated, saponified	2,27
69-72-7	Acide salicylique	2,3

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

donnée non disponible

12.6. Autres effets néfastes

Aucun à notre connaissance.

Information supplémentaire

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol. L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise. Une élimination comme déchet spécial est nécessaire conformément à la réglementation locale.

Code d'élimination des déchets-Produit

020108 DÉCHETS PROVENANT DE L'AGRICULTURE, DE L'HORTICULTURE, DE L'AQUACULTURE, DE LA SYLVICULTURE, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE AINSI QUE DE LA PRÉPARATION ET DE LA TRANSFORMATION DES ALIMENTS; déchets provenant de l'agriculture, de l'horticulture, de l'aquaculture, de la sylviculture, de la chasse et de la pêche; déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses
Classé comme déchet dangereux.

Code d'élimination de déchet-Résidus

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

NEOPREDISAN 135-1

Date d'impression: 12.06.2017

Code du produit: 5097-GHS

Page 10 de 12

020108 DÉCHETS PROVENANT DE L'AGRICULTURE, DE L'HORTICULTURE, DE L'AQUACULTURE, DE LA SYLVICULTURE, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE AINSI QUE DE LA PRÉPARATION ET DE LA TRANSFORMATION DES ALIMENTS; déchets provenant de l'agriculture, de l'horticulture, de l'aquaculture, de la sylviculture, de la chasse et de la pêche; déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses
Classé comme déchet dangereux.

Code d'élimination des déchets- Emballages contaminés

150102 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages en matières plastiques

L'élimination des emballages contaminés

Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Rincer les conteneurs vides avec de l'eau et utiliser l'eau de rinçage pour préparer la solution de travail.
Après nettoyage, les matériaux peuvent être remis aux entreprises locales de recyclage de plastiques.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)**

14.1. Numéro ONU: UN 2924
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: LIQUIDE INFLAMMABLE, CORROSIF, N.S.A., (Propane-1-ol, , solution), Dangereux pour l'environnement
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 3
14.4. Groupe d'emballage: III
 Étiquettes: 3+8



Code de classement: FC
 Dispositions spéciales: 274
 Quantité limitée (LQ): 5 L
 Quantité dédagée: E1
 Catégorie de transport: 3
 N° danger: 38
 Code de restriction concernant les tunnels: D/E

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU: UN 2924
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: LIQUIDE INFLAMMABLE, CORROSIF, N.S.A., (Propane-1-ol, , solution), Dangereux pour l'environnement
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 3
14.4. Groupe d'emballage: III
 Étiquettes: 3+8



Code de classement: FC
 Dispositions spéciales: 274

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

NEOPREDISAN 135-1

Date d'impression: 12.06.2017

Code du produit: 5097-GHS

Page 11 de 12

Quantité limitée (LQ): 5 L
 Quantité dégagee: E1

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU: UN 2924
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: FLAMMABLE LIQUID, CORROSIVE, N.O.S., (Propane-1-ol, Chlorokresol, solution), marine pollutant
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 3
14.4. Groupe d'emballage: III
 Étiquettes: 3+8



Marine pollutant: YES
 Dispositions spéciales: 223, 274
 Quantité limitée (LQ): 5 L
 Quantité dégagee: E1
 EmS: F-E, S-C

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: oui



Matières dangereuses: Chlorokresol

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Liquide combustible. corrosive. Conseils pour une manipulation sans danger Voir chapitre 5-8

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

2004/42/CE (COV): 57 % (570 g/l)

Prescriptions nationales

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe de contamination de l'eau (D): 2 - pollue l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14,15,16.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

NEOPREDISAN 135-1

Date d'impression: 12.06.2017

Code du produit: 5097-GHS

Page 12 de 12

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service
LC50: Lethal concentration, 50%
LD50: Lethal dose, 50%

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)